

DUREE DE LA FORMATION : la réglementation impose d'évaluer la durée de la formation avant la signature du contrat de formation, au moyen d'une **évaluation de départ**, réalisée de manière individuelle sur simulateur de conduite. Dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite, la durée de la phase accompagnée est d'au minimum un an.

LIEU DE LA FORMATION : Blanquefort, Parempuyre

TARIF : un devis de formation sera établi suite à l'évaluation de départ pour déterminer le prix de la formation. Les forfaits suivants sont donnés à titre de référence :

- > **Forfait de base : 20h**
- > **Forfait renforcée : 25h**

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquérir les connaissances techniques et réglementaires, ainsi que les compétences nécessaires à la conduite d'un véhicule à moteur (voiture) de manière autonome et sécuritaire.
- Réussir l'examen pratique du permis de conduite.

PROGRAMME DE LA FORMATION

1. Une formation pratique en deux étapes :

a) **Une phase de formation initiale.** L'apprentissage est organisé de manière progressive pour permettre l'acquisition de quatre compétences. Le détail de chacune de ces compétences est exposé dans le tableau ci-dessous :

Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.	Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.	Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.	Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.
Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.	Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.	Évaluer et maintenir les distances de sécurité.	Suivre un itinéraire de manière autonome.
Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.	Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir sa voie de circulation.	Croiser, dépasser, être dépassé.	Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.	Adapter l'allure aux circonstances.	Passer des virages et conduire en déclivité.	Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
Démarrer et s'arrêter	Tourner à droite et à gauche en agglomération.	Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.	Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.	Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.	S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.	Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule.
Utiliser la boîte de vitesse.	Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.	Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense.	Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
Diriger la voiture en avant, en ligne droite et en courbe en adaptant l'allure et la trajectoire	S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.	Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.	Pratiquer l'éco-conduite.
Regarder autour de soi et avertir.			
Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.			

b) **Une phase « accompagnée ».** Durant cette étape, l'élève parcourt au minimum 3 000 km sur une durée minimale d'un an de conduite (à partir de la date du rendez-vous préalable). Il est sous la surveillance permanente d'un accompagnateur titulaire du permis de conduire depuis au moins 5 ans de façon ininterrompue.

Deux rendez-vous pédagogiques ont lieu durant la phase accompagnée. Le premier de 4 à 6 mois après le début de la phase accompagnée et le second après avoir parcouru les 3 000 km minima requis.

2. Préparation à l'examen du permis : présentation de l'épreuve du permis de conduire, du référentiel d'évaluation et mise en condition d'examen au travers d'un ou plusieurs examens blancs.

PUBLIC VISE & PREREQUIS

- Avoir 15 ans minimum.
- Savoir lire et écrire la langue Française.
- Avoir réussi l'examen théorique (examen du Code de la route).

RESULTATS ATTENDUS

- Avoir le niveau requis pour se présenter à l'examen avec succès

ENCADREMENT

Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

METHODES & MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes actives.
- Alternance de théorie et de pratique
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Véhicules adaptés à l'enseignement.
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

EVALUATION DE LA FORMATION & CONDITIONS DE REUSSITE

- Feuilles de présence émargées.
- Suivi de la progression de l'élève sur livret d'apprentissage numérique.
- Évaluation en cours de formation : validation des compétences et examen blanc.

SANCTION DE LA FORMATION

Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.